

Contre les lois Programmation Pluriannuelle de la Recherche et Sécurité globale déconfinons les luttes !

Tours le 28 novembre



La montée de l'autoritarisme nourrit l'extrême droite

NOUS CONSTATONS LA DÉRIVE AUTORITAIRE CONTINUE DE CE GOUVERNEMENT qui, bien qu'elle résulte d'un long processus initié par les précédents, trouve dans la situation sanitaire actuelle un terreau fertile d'implantation. C'est dans ce contexte qu'en plus de démonstrations de violence toujours plus intenses, notamment envers les actions lycéennes, **des lois liberticides et scélérates, criminalisant les moyens de luttes sociales sont proposées par le gouvernement ou ses parlementaires.** La Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche votée le 17 novembre dont le contenu universitaire est critiqué par l'ensemble des personnels de l'Université contient aussi la création d'un délit de rassemblement qui rend illégal les occupations et manifestations au sein de la fac et les rend passible de 45000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement ainsi que la loi sur la « sécurité globale » rendant illégale la diffusion publique d'images non floutées des forces de l'ordre, pourtant le meilleur outil de contrôle des dérives policières à ce jour selon un commissaire de l'IGPN interrogé par Libération (11/11/2020).

Leur « Sécurité globale » contre nos libertés : retrait immédiat et sans condition de la loi !

Un flicage généralisé

Les risques d'atteintes au droit au respect de la vie privée sont nombreux : **les articles 20 et 21 prévoient d'élargir l'accès aux images enregistrées par des caméras de vidéo surveillance aux policiers municipaux et aux agents de la ville de Paris** chargés d'un service de police, l'élargissement de l'accès aux enregistrements issus des caméras individuelles ainsi que la possibilité de transmission en temps réel de ces images aux flics.

Une surveillance accrue par les airs

L'article 22 de la proposition de loi permet l'**usage de drones avec caméra embarquée comme outil de surveillance notamment lors des manifestations.** Leur usage facilitera l'identification des personnes et la collecte massive de données à caractère personnel.

Une volonté criminogène d'invisibiliser les violences policières

L'article 24 crée une nouvelle infraction relative à la diffusion, par quelque moyen que ce soit et par qui que ce soit, des images

des forces de l'ordre, « dans le but qu'il soit porté atteinte à [leur] intégrité physique ou psychique ». **Cela crée un délit lié à l'intentionnalité du message et non au message lui-même : la liberté d'informer est placée au second plan. Cet article 24 va d'ailleurs être réécrit pour le passage de la loi au Sénat.** L'article 23 quant à lui vise à exclure du bénéfice des réductions de peine les auteurs de certaines infractions « commises au préjudice d'une personne investie d'un mandat électif public, d'un militaire de la gendarmerie nationale, d'un fonctionnaire de la police nationale ou d'un sapeur-pompier professionnel ou volontaire ». Ces infractions qui perdraient le bénéfice des réductions de peine correspondent aux atteintes à la vie, à l'intégrité physique et aux menaces et actes d'intimidation et donc également la diffusion des images de policiers et gendarmes. Nouvelle infraction donc, et peines aggravées...

Un racisme institutionnel toujours actif

L'article 10 prévoit d'ajouter pour les ressortissant·es étranger·es une antériorité de titre de séjour de cinq ans minimum pour la délivrance des cartes professionnelles des agents de sécurité privée.

FACE À CES ATTEINTES GRAVES AUX LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES, l'initiative initiée par la Quadrature du net et soutenue par des dizaines d'associations et de collectifs est louable mais la seule interpellation des député·es nous apparaît bien en dessous des enjeux actuels. D'autres organisations comme Amnesty international, la LDH et les syndicats de journalistes ont lancé des campagnes de dénonciation de cette loi adoptée en première lecture le 24 novembre. Face à ces graves dérives qui guettent les militant·es mais également tout un chacun·e, il faut agir. **Nous appelons à des initiatives de rue partout dès le 25 novembre pour exiger l'abandon de cette loi « Sécurité globale » et du Livre blanc de la sécurité intérieure** publié le 14 novembre. Nous faisons ces propositions à l'ensemble des forces du mouvement social, il y a urgence !

Police nulle part ! Contre la technoplice !

POUR METTRE FIN AUX DÉRIVES AUTORITAIRES DU GOUVERNEMENT nous revendiquons l'abrogation des lois sécuritaires, l'obligation du port du RIO (matricule) et le désarmement de l'ensemble des forces de l'ordre intervenant sur la voie publique, une baisse drastique des financements de la police nationale, des polices municipales et de la gendarmerie en faveur d'autres missions du service public ainsi que l'interdiction du juteux secteur de la sécurité privée (vigiles, vidéosurveillance, surveillance électronique...) en pleine expansion : ainsi nous sommes parmi les premiers signataires de la campagne contre la technoplice (**technoplice.fr**) et promovons les logiciels libres (**framsoft.org** et **opensourceoftwaredirectory.com**) et réseaux sociaux libres (Mobilizon, Mastodon, Peertube).

Née en juin 2019 de la fusion d'Alternative Libertaire (AL) et de la Coordination des Groupes Anarchistes (CGA), l'UCL est présente en France et Belgique francophone et édite le mensuel Alternative Libertaire (en kiosque et sur abonnement) ainsi que des autocollants et affiches, des T Shirts et des livres disponibles sur notre boutique en ligne et auprès des groupes locaux.